

Type de séjour	Quotient familial	Commune avec CAF et MSA	Hors commune avec CAF et MSA	Commune hors CAF hors MSA	Hors commune hors CAF hors MSA
½ journée sans repas	<700	3.60 €	5.60 €	5.52 €	7.52 €
	701<1400	4,60 €	7,60 €	6,52 €	9,52 €
	> 1401	5.10 €	9.60 €	7.02 €	11.52 €
½ journée avec repas	<700	6.80 €	8.80 €	8.72 €	10.72 €
	701<1400	7,80 €	10,80 €	9,72 €	12,72 €
	> 1401	8.30 €	12.80 €	10.22 €	14.72 €
Journée sans repas	<700	5.20 €	9.20 €	9.01 €	13.01 €
	701<1400	7,20 €	11,20 €	11,01 €	15,01 €
	>1401	8.20 €	13.20 €	12.01 €	17.01 €
Journée avec repas	<700	8.40 €	12.40 €	12.21 €	16.21 €
	701<1400	10,40 €	14,40 €	14,21 €	18,21 €
	>1401	11.40 €	16.40 €	15.21 €	20.21 €
1 semaine sans repas	< 700	20.50 €	40.50 €	39.55 €	59.55 e
	701< 1400	30,50 €	50,50 €	49,55 €	69,55 €
	> 1401	35.50 €	60.50 €	54.55 €	79.55 €
1 semaine avec repas	< 700	36.50 €	56.50 €	55.55 €	75.55 €
	701 <1400	46,50 €	66,50 €	65,55 €	85,55 €
	> 1401	51.50 €	76.50 €	70.55 €	95.55 €
Supplément	Mini camp			45 €	55 €
Supplément	1 nuit			7 €	7 €
Activité	spécifique			2 €	2,50 €
Sortie				5 €	5 €
Sortie				10 €	10 €
Repas	enfants			3,20 €	3,20 €
Repas	adultes			4,05 €	4,05 €

L'aide financière de la CAF ou de la MSA en prestations de service est de 3,81 € à la journée.

Déduction supplément possible : **bons CAF, bons MSA, aide comité d'entreprise et chèques vacances.**

Remboursement que sur présentation d'un certificat médical valable pour **2 jours minimum petites et grandes vacances scolaires** et pour **1 jour (mercredi)**.

Pour les semaines forfaitaires, le remboursement sera effectué en divisant le forfait par le nombre de jour de la semaine.

#### **Pour les inscriptions :**

les mercredis possibilité à la ½ journée (avec ou sans repas)  
à la journée (avec ou sans repas)

les petites vacances à la ½ journée (avec ou sans repas)  
à la journée (avec ou sans repas)  
à la semaine (avec ou sans repas)

les grandes vacances à la semaine avec repas  
à la semaine sans repas en fonction des sorties à la journée  
à la semaine en ½ journée (avec ou sans repas)  
Pour les moins de 6 ans à la journée ou à la ½ journée avec ou sans repas  
Pour les semaines de 2 – 3 ou 4 jours inscriptions à la journée avec ou sans repas)

### **Comment se calcule le quotient familial?**

$$Q = \frac{(1/12 \text{ des revenus annuels}^* + \text{montant mensuel des prestations CAF})}{\text{nombre de parts}}$$

\* revenus imposables des parents, avant tout abattement fiscaux.

### **Comment se calcule le nombre de parts d'un foyer?**

2 parts -> Couple ou personne isolée

2,5 parts -> Couple ou personne isolée avec un enfant

3 parts -> Couple ou personne isolée avec 2 enfants

4 parts -> Couple ou personne isolée avec 3 enfants

0,5 part -> Par enfant supplémentaire à charge